Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 86 (1977)

Heft: 8

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

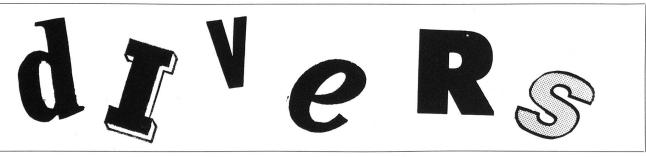
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



La Croix-Rouge suisse remercie

Du 1er janvier au 30 septembre 1977, vous avez trouvé dans quelques numéros de *La Croix-Rouge suisse* un bulletin de versement destiné à nous apporter une contribution devant nous permettre de mener à bien nos tâches nationales. Trois mille abonnés, sur les quinze mille que comptent notre revue et son équivalent en

langue allemande, ont versé au total 60 000 francs, une somme dépassant nos prévisions les plus optimistes. L'année dernière déjà, nous avions reçu de la part des lecteurs de nos deux revues la très belle somme de 93 888 francs, qui nous permit d'offrir une excursion à bord de nos deux cars de l'amitié à 3150 personnes

handicapées de notre pays. Avec la somme récoltée cette année, nous accomplirons diverses tâches sociales en faveur des personnes défavorisées de Suisse. Un grand merci pour votre générosité!

Hans Schindler Secrétaire général de la CRS

Bucarest – XXIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge

Du 4 au 21 octobre 1977, la Croix-Rouge de la République socialiste de Roumanie a été l'hôte de la XXIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Cette Conférence est la plus haute instance délibérante de la Croix-Rouge internationale. Elle se réunit tous les quatre ans et groupe les délégués de l'ensemble de la Croix-Rouge internationale, soit le CICR, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, les différentes Sociétés nationales, ainsi que les représentants des Etats parties aux Conventions de Genève de 1949. En outre, plusieurs organisations gouver-

nementales et non gouvernementales y sont représentées par des observateurs. Cette année, la Conférence internationale de la Croix-Rouge a été appelée à se prononcer sur les conclusions à tirer du rapport sur la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge dans le monde, présenté en 1975 par Donald D. Tansley (voir nos articles parus dans les revues 3/1976 et 1/1977). Le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales ont rendu compte de leurs activités respectives au cours des quatre dernières années et ont été appelés à fixer, à la lumière du rapport Tansley, les lignes

d'action commune et les objectifs futurs du mouvement de la Croix-Rouge. La Conférence internationale de la Croix-Rouge a également étudié les résultats de la Conférence diplomatique sur le droit international humanitaire applicable dans les conflits armés.

Dans notre prochain numéro, nous laisserons la parole au professeur Hans Haug, président de la Croix-Rouge suisse, qui parlera plus en détail des divers thèmes et sujets traités pendant la Conférence internationale.

Comment concilier le sport et les études

A l'occasion d'une conférence de presse organisée à Berne au mois de septembre, l'Association nationale d'éducation physique (ANEP) et le Comité national pour le sport d'élite (CNSE) ont annoncé qu'ils venaient de mettre sur pied des structures nouvelles devant permettre aux sportifs d'élite et aux jeunes talents de concilier études et entraînement. Concilier sport et études est un problème dont le Comité national pour le sport d'élite se préoccupe

depuis plusieurs années. La solution à cette épineuse question a été trouvée par la création de centres d'études situés à Zurich (Gymnasien Juventus) et Berne (Feusi Ruedi Schulen) pour la Suisse allemande, et à Lausanne (Ecole Lémania) pour la Suisse romande, qui, tous trois, se sont ouverts au mois d'octobre. La particularité de la formule choisie réside dans la mise en place de cours intensifs le matin, l'après-midi étant

réservé aux entraînements sportifs. Cette formule extrêmement souple permettra à nos sportifs d'élite et à nos jeunes talents de poursuivre leurs études secondaires, de préparer une maturité fédérale ou commerciale ou encore un diplôme de commerce. Dans les cas sociaux dignes d'intérêt, les élèves pourront bénéficier d'une bourse de l'ANEP, de l'Aide sportive, des fédérations, voire des cantons.

9,6 millions pour les victimes des intempéries en Suisse

M. Paul Vallotton, secrétaire général de la Chaîne du bonheur de la Radio et Télévision a mis, le 14 octobre dernier, 5,1 millions de francs à la disposition des quatre œuvres suisses d'entraide – Croix-Rouge suisse, Caritas Suisse, Entraide protestante suisse et Œuvre suisse d'entraide ouvrière – en faveur des victimes des intempéries dans notre pays.

Les appels de fonds lancés par les œuvres

susmentionnées ont produit 4,5 millions de francs, de sorte que l'on dispose au total de 9,6 millions de francs pour les opérations d'entraide.

Les dégâts sont estimés à quelque 130 millions de francs, mais les œuvres ne prendront en considération que les dommages qui ne sont pas couverts par la Confédération, les cantons, les communes,

les assurances et les fonds. On a d'ores et déjà effectué les premiers paiements, en particulier dans les cas urgents. Les fonds encore disponibles seront distribués après examen attentif et précis des besoins signalés.

Les œuvres d'entraide et la Chaîne du bonheur remercient chaleureusement tous les donateurs de leur appui.